

8 JANVIER 2018

Refonte du statut des travailleurs à domicile dans l'édition de livres Prochaine réunion de travail le 9 janvier 2018

La Commission sociale du Syndicat national de l'édition (SNE) a initié début septembre 2017 avec ses organisations syndicales représentatives des négociations relatives au statut des travailleurs à domicile (TAD) dans l'édition de livres.

Un groupe de travail a été créé autour de Sébastien Abgrall (Madrigall), Fatima Mezrag (Le Seuil), Stéphane Egloff (Editis), Axelle Chambost (SNE) et Martine Prosper – CFDT, Isabelle Détienne – CFDT, Thierry Renaud – CFDT, Danièle Bouilly – CGT, Laurent Gaboriau – CGT, Pierre Chiesa – FO, Véronique Chanson – CGC, Martine Hansen – CGC.

Ces négociations portent principalement sur :

- La refonte et la sécurisation du statut des TAD (protection sociale, couverture maladie, assurance chômage, suivi des rémunérations...)
- La valorisation et le développement des compétences des TAD

Quatre réunions de ce groupe de travail se sont tenues depuis le 4 octobre 2017 selon un rythme et un calendrier validés par l'ensemble des parties.

La prochaine réunion est programmée le 9 janvier 2018.

Fruit d'une concertation sérieuse et constructive, ces discussions devraient permettre une avancée concrète dans l'évolution du statut des TAD dans l'édition de livres.

A propos du Syndicat national de l'édition :

Le Syndicat national de l'édition (SNE) est l'organe professionnel représentatif des éditeurs. Avec plus de 670 éditeurs adhérents, le syndicat défend l'idée que l'action collective permet de construire l'avenir de l'édition. Le SNE défend le droit d'auteur, la liberté de publication, le principe de prix unique du livre, la diversité culturelle ; il contribue à la promotion du livre et de la lecture. Il est présidé par Vincent Montagne et dirigé par Pierre Dutilleul.

Contact : Véronique Stéphan : vstephan@sne.fr

